



## Catégorie C : un final décevant !

Marylise Lebranchu avait annoncé, le 7 février 2013, la volonté du gouvernement de mettre en œuvre des mesures d'urgence pour la catégorie C. Après plusieurs mois de discussions ; les projets de décrets sont actuellement soumis aux Conseils supérieurs des trois versants de la Fonction publique.

Les grilles de rémunération affichées, dès juin, étaient intéressantes. Elles prévoyaient une augmentation en deux temps au 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La loyauté de la discussion l'a été beaucoup moins.

En juillet, au détour d'une réunion dite « technique », ont été annoncés des reclassements qui annulaient la plus grande partie des effets positifs présentés. Finalement, devant le tollé général, la mesure a été revue en septembre.

Lors du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) du 23 octobre 2013, de nouvelles modalités d'avancement ont été présentées. Jamais discutées auparavant, amoindrissant la portée de la revalorisation, elles ont conduit au rejet unanime des propositions gouvernementales par les organisations syndicales.

En ouverture du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE), mercredi 6 novembre, la ministre est revenue sur les débats du CSFPT et annoncé le retour au texte initial. En revanche, elle a averti d'un report de la date d'effet des mesures au 1<sup>er</sup> février 2014, notamment pour permettre leur financement par les collectivités territoriales. Cette troisième modification sans concertation, conduit à ce que les mesures dites d'urgence ne s'appliqueront, au mieux, pour les agents que plus d'un an après leur annonce...

L'UNSA Fonction Publique partage l'objectif affiché de revaloriser, en priorité, les traitements les plus modestes. Même si les efforts consentis sont plus mesurés qu'elle ne le souhaitait, elle s'apprêtait à soutenir un projet gouvernemental qu'elle avait contribué fortement à améliorer.

La méthode et, au final, le report des augmentations attendues, l'ont conduite à s'abstenir sur le projet présenté.

Bagnolet, le 7 novembre 2013

**Guy BARBIER**

Secrétaire général

UNSA Fonction Publique